



## Vol à l'étalage avec ciseaux

Par **mimi10**, le **26/04/2015** à **01:31**

Bonjour

Ma tante et moi avons voler des vêtements ont nous a attrapé appeler les flics ont a payer bien évidemment mais on a comme même pris nos empreintes et tout au commissariat Ils nous dises qu'il attendent la décision du parquet mais ils ont garder la moitié des choses voler qu'on a payer

Ont ils le droit de les garder ?

Et que va t'il nous arriver en sachant que nous avons mes ciseaux sur nous ?

Par **sadness**, le **27/04/2015** à **16:11**

Bonjour mimi10,

Tout d'abord l'infraction qui vous est reprochée est VOL EN REUNION SUIVI OU PRECEDE DE DEGRADATIONS. Le fait que vous ayez payé n'empêche pas un dépôt de plainte du magasin. La marchandise, bien que payée et à disposition des services d'enquête, jusqu'à décision du Parquet.

Pour ce qui est des poursuites, cela peut aller du simple rappel à la loi (classement sans suite) , jusqu'à la convocation devant le Tribunal en sachant qu'il existe d'autres alternatives aux poursuites.

Par **Visiteur**, le **27/04/2015** à **16:16**

Bonjour,

j'adore le "Ont ils le droit de les garder ?" Vous êtes vous posé la question avant de voler ? A t'on le droit de le faire ?